

COMMUNE DE GOULT

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Hervé CHABOWSKI, Alice PHILIPPE, Nicolas CARRARA, Michèle MICHEL, Vanessa ROSSI. Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Etaient Absents : Françoise PASCAL (pouvoir à M. Chabaud), Natacha CLOCHARD (pouvoir à M. Chabowski), Alain HECKMANN (pouvoir à M. Martel).

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL.

1. Indemnités des élus.

L'indice terminal de la fonction publique, qui sert à calculer les indemnités des élus, ayant changé, la délibération de 2014 doit être actualisée.

Approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation d'ester en justice.

Un requérant s'étant pourvu à la Cour administrative d'appel de Marseille dans une affaire où la responsabilité de la commune est recherchée dans un accident, celle-ci doit recourir à un avocat pour se défendre.

Approuvé à l'unanimité.

3. Subvention à l'association « Canton d'Apt 14-18 ».

L'association organisera une exposition sur les morts pour la France de la guerre 14-18 à la salle des Fêtes pour le 11 novembre. Elle demande une subvention exceptionnelle de 300 €

Approuvé à l'unanimité.

4. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Lacoste.

Le PLU a reçu un avis favorable de la Communauté de communes.

Avis favorable à l'unanimité.

5. Transfert de l'actif et du passif du Syndicat du collège du Calavon à la commune de Cabrières d'Avignon.

La commune de Cabrières va reprendre les activités du Syndicat, avec une participation financière des autres communes de la carte scolaire.

Approuvé à l'unanimité.

6. Convention avec le P.N.R.L. pour la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat ancien.

Le Parc va mettre en place une plateforme d'information gratuite pour les habitants, avec une participation communale de 419 € annuels.

Approuvé à l'unanimité.

7. Décision modificative n° 1 au budget communal.

Concerne la section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité.

8. Hangar municipal : répartition des coûts entre les budgets principal et annexe des transports scolaires.

Les dépenses du marché public de construction du hangar municipal sont réparties entre le budget communal et le budget annexe des transports scolaires, à hauteur respectivement de 77 % et 23 %.

Approuvé à l'unanimité.

9. Contrat de ruralité.

Cette demande de subvention est sollicitée pour la mise en accessibilité des bâtiment communaux.

Approuvé à l'unanimité.